

**SYNDICAT MIXTE
POUR L'ENLÈVEMENT
ET LE TRAITEMENT
DES ORDURES MÉNAGÈRES
DE LA RÉGION DE
TOURNAN-EN-BRIE**

délégués - en exercice	97
- présents	49
Pouvoirs	06
Total votants	55

Affaire n°191/10-2025

AUTORISATOIN DE SIGNATURE DES
CONVENTIONS POUR L'EXPLOITATION DE
LA RESSOURCERIE ET OCTROI D'UNE
SUBVENTION A L'EXPLOITANT EN CHARGE
DE LA RESSOURCERIE.

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU SIETOM
SEANCE DU 6 OCTOBRE 2025**

L'An deux mil vingt-cinq le lundi 6 octobre 2025 à 18 heures le Comité Syndical du syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères de la région de Tournan-en-Brie (SIETOM), dûment convoqué le 29 septembre 2025 s'est réuni au siège du syndicat à Tournan-en-Brie sous la présidence de Monsieur Dominique Rodriguez, Président.

Secrétaire de séance : Maurice Blanchard

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) :

Jean-Paul MOSNY, Eric CANTAREL, Olivier DEVAUX, Guillaume CHATELOT, Jean-Michel METIVIER, Jean-Pierre FERNANDES, Jean-Pierre MEUDEC, Marc HOUOT, Alain BRUCHER, Jacqueline MOERMAN, Eric PIOT titulaires et Olivier FAGE, Daniel SARAZIN, Martine WESOLOWSKI, Manuel CENDRIER suppléants.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :

Dominique BECQUART, Gérard TABUY, Hocine OUMARI, Jean-Pierre FOUBERT, Jean-Bernard BLONDIN, Jean-Claude OLIVIERI, Gladys CELANIE, titulaires.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) :
Michelle BOUILLAND-CHAUVEAU, titulaire.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Dominique BENOIT, Patricia DEVAUCHELLE, Olivier MATHEROT, Christian TIENNOT, Jean-Marie CHAVANCE, Patrick VORDONIS, Suzanne BARNET, Espérance AUDINEAU, Patrick SALMON, Laurent GAUTIER, titulaires et Patrick OFFROY, suppléant.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :

Patrice LEGRAND, Thierry HERRY, Josianne TROTTIER, Jonathan CHAUMONT, Jean-Claude MERAKCHI, Etienne LEROY, Nathalie ROBAEYS, Hugues MARCELOT, Michèle BENECH, Laudiane MEIGNE-PORTES, Dominique RODRIGUEZ, Arnaud FABRE, Maurice BLANCHARD, Jean-Claude DELAVALX titulaires et, Régis THAUVIN, suppléant.

Pouvoirs :

- de Mme Casier à M. Cantarel (CCBRC)
- de Mme Trezentos-Oliveira à M. Oumari (CAPVM)
- de Mme Haller à Mme Celanie (CAPVM)
- de M. Bouchart à M. Olivieri (CAPVM)
- de M. Zerdoun à M. Blondin (CAPVM)
- de M. Cocquelet à M. Chaumont (CCVB).

Absents non représentés :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) :

Bruno Remond, Xavier Mauborgne, Emmanuel Anthoine, Thomas Berton, Jean-Claude Cochet, Guillaume Klotz, Nicole Vibert,

Excusés : Jean-Paul Bonvoisin, Louis Marie Saoût, Patricia Chauvaux, Pierre Muron, Deborah Bernard, Virginie Brinjean.

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB) :

Franck Grasseler, Pascale Prunet, Joël Bigot, Christophe Couloumy.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) :

Aline Couderc, Yannick Ponce, Nathalie Canet.

Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG) :

François Benavente, Denis Thouvenot.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :

Gilles Bord, Nicolas Bourdelet, Thierry Tasd'homme,

Excusés : Sofiane Ghozlane, Jean-Pierre Bouthéon.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Grégoire Cordesse, Christine Fleck, Frédéric Marcoux, Claude Seveste, Alain Green

Excusé : Ziain Tadjine.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :

Géraldine Mirat, Marc Tétart, David Vicente, Sébastien Gateau, Stéphane Robert, Christian Coquelet, Eddy Bapelle, François Moratille

Excusés : Yann Lemaulf, Laurence Barbaux.

191/10-2025 : Autorisation de signature des conventions pour l'exploitation de la ressourcerie et octroi d'une subvention à l'exploitant en charge de la ressourcerie

Dans l'optique de confier l'exploitation de la ressourcerie à une entité actrice de l'Économie Sociale et Solidaire, un appel à manifestation d'intérêt (AMI) a été lancé.

Cette entité aura pour objectif de récupérer et valoriser, en vue de la revente au grand public, des produits inutilisés ou voués à être jetés.

Une convention d'occupation et une convention cadre quinquennale de partenariat permettront l'exploitation de la ressourcerie par une structure spécialisée dans la gestion de sites dédiés au réemploi. Le SIETOM soutiendra la structure en mettant à disposition les locaux et le matériel, en lui faisant bénéficier de ses filières de traitement et par le biais d'un soutien financier.

En contrepartie, l'exploitant devra assurer le bon fonctionnement de la ressourcerie, l'accueil des administrés, apportera son savoir-faire en termes de réemploi et s'engagera dans des objectifs de performance de détournement des déchets.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SIETOM 77 qui disposent que le syndicat est compétent en matière de déchets ménagers et assimilés,

Vu le projet de la convention d'occupation de la ressourcerie du SIETOM 77,

Vu le projet de convention cadre quinquennale de partenariat,

Considérant que la convention d'occupation de la ressourcerie du SIETOM 77 définit les conditions d'occupation des lieux,

Considérant que la convention cadre de partenariat a pour objectif de préciser les droits et obligations respectifs du SIETOM 77 et de l'association,

Sur proposition du Président,

Le Comité Syndical

- ***APPROUVE le soutien financier à l'exploitant retenu à l'issue de l'AMI selon les conditions exposées***
- ***APPROUVE les termes de la convention d'occupation et de la convention cadre quinquennale***

- **AUTORISE** le président à signer ces conventions (en annexe) et à effectuer toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour extrait conforme,
Tournan-en-Brie, le 7 octobre 2025.

A handwritten signature in black ink is written over a red circular stamp. The stamp contains the text "S.I.E.T.O.M. de TOURNAN-EN-BRIE" around a central emblem.

Certifié exécutoire,
Par affichage et transmission,
en Préfecture.

Le Président,
Dominique RODRIGUEZ.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, situé au 43 rue du Général de Gaulle – 77000 Melun ou via la plateforme www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.